



## Harcelement , non restitution des résultats d examen en centre de

Par **celinettecrapette**, le **14/09/2016** à **16:55**

Bonjour à tous ,

Mon mari a fait une formation ou il a subit du harcèlement de son moniteur ou formateur. Il a du se mettre en arrêt maladie tellement ça se passait mal. Il n a pas pu du coup faire son dernier stage en entreprise mais c est présenté et a passé ses examens .Aujourd hui 4 mois après pas de résultats des examens .Je suis monte au centre de formation pour savoir ou cela en était son formateur n était pas la et la secrétaire n a pas fait confirmé ses aptitudes car son moniteur n a rien rempli ou fait suivre .Quel recours avons nous car il a quand même fait 2 stages sur 3 et c est présenté aux examens ?

merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **14/09/2016** à **19:18**

Bonjour,

Je présume que e n'est pas le stagiaire qui s'est mis en arrêt-maladie mais que c'est le médecin traitant qui lui en a prescrit un...

Il faudrait à mon avis déjà mettre demeure le centre de formation par lettre recommandée avec AR de s'expliquer sur cette situation...

Par **miyako**, le **14/09/2016** à **22:22**

Bonjour,

Tout à fait, le centre de formation doit donner une explication claire et publier le résultat des examens à la demande de l'intéressé.

C'est donc au chef du centre de formation qu'il faut écrire.

Amicalement vôtre

suji KENZO